
Conférence du désarmement

25 août 2009
Français

Compte rendu définitif de la mille cent cinquante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 août 2009, à 10 h 20

Président: M. Christian Strohal Autriche

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1154^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi d'emblée de vous assurer que c'est pour mon pays et pour moi-même un grand honneur que d'accéder à la présidence de la Conférence à ce stade. J'aimerais commencer par faire part de mes remerciements et de ma gratitude à ceux qui m'ont précédé, à savoir le Viet Nam, le Zimbabwe, l'Algérie, l'Argentine et l'Australie, pour leur dévouement et leur esprit d'initiative et pour l'excellent climat de coopération qui a régné au sein de la plate-forme présidentielle de cette année.

Je crois qu'il convient d'adresser une mention toute particulière à l'Ambassadrice de l'Australie, M^{me} Caroline Millar, pour la persévérance et l'optimisme sans limite qu'elle a affichés au cours des quatre semaines de réunions et d'un bout à l'autre de sa présidence. C'est là, à n'en pas douter, un excellent exemple montré à notre délégation, exemple que nous tâcherons de suivre.

J'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue du Kazakhstan, l'Ambassadeur Muktar Tileuberdi. Nous avons hâte de coopérer étroitement avec lui dans le cadre de nos efforts communs.

J'aimerais également adresser une chaleureuse bienvenue aux participants du Programme des Boursiers du désarmement pour 2009, qui viennent d'arriver à Genève et qui assistent à nos délibérations. J'espère que ce passage parmi nous leur sera profitable et qu'ils bénéficieront également des réunions et conférences qui leur seront proposées. Je suis bien entendu prêt à passer du temps avec eux pour leur présenter les différents aspects de la Conférence.

J'aimerais aussi remercier toutes les délégations pour leur engagement et pour leur souplesse, qui nous ont permis d'adopter le document CD/1864 le 29 mai dernier, et également saluer l'engagement personnel du Secrétaire général de la Conférence.

Cette année a été une année inhabituelle pour la Conférence, puisque, après plus d'une décennie de blocage, nous avons réussi à adopter un programme de travail. Le départ a donc été donné, et aujourd'hui, j'aurais aimé pouvoir vous accueillir au bout de la dernière ligne droite, mais je ne suis pas sûr que nous en soyons déjà là, parce que – phénomène tout aussi étrange aux yeux du monde extérieur – trois mois après son adoption, le programme de travail n'est toujours pas appliqué.

Il nous reste un mois jusqu'à la fin de la session de cette année, ce qui n'est sans doute pas très long. Mais nous sommes convaincus que des progrès sont encore possibles, à condition que nous prenions très rapidement les décisions absolument nécessaires. Comme il s'agit de décisions de procédure concrètes, et compte tenu des très larges consultations que la présidence australienne a menées, il est difficile d'imaginer que des obstacles insurmontables puissent subsister. En conséquence, je tiens à vous assurer que la délégation autrichienne est prête à dialoguer avec vous tous très ouvertement et très patiemment. J'ai vraiment hâte de voir chacun d'entre vous enfilez ses chaussures de course pour le sprint final pour nous permettre de vaincre ensemble et rapidement les dernières difficultés et faire en sorte que ces préoccupations soient correctement prises en compte dans les futures activités de la Conférence.

Cinq orateurs sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui, et je suis heureux de donner la parole au représentant du Kazakhstan, l'Ambassadeur Tileuberdi.

M. Tileuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole et aussi de vos paroles de bienvenue. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans vos travaux. C'est un honneur pour moi d'être ici en tant que Représentant permanent du Kazakhstan auprès de la Conférence du désarmement à

Genève, et je suis particulièrement fier de me joindre à la Conférence à sa session de 2009, une session marquée par tant de progrès importants. Je tiens également à adresser mes salutations au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze.

Comme vous le savez, la République du Kazakhstan est devenue membre de la Conférence il ya dix ans, le 5 août 1999, et a, depuis, apporté une contribution importante au processus de désarmement. Dès son accession à l'indépendance, en 1991, le Kazakhstan s'est retrouvé possesseur du quatrième plus gros arsenal nucléaire au monde, qui, sur décision de notre Président, M. Nursultan Nazarbayev, a été démantelé il y a quinze ans. Dans le même temps, le Kazakhstan a renoncé à tous les essais nucléaires et fermé le site d'expérimentations nucléaires de Semipalatinsk. Aujourd'hui, le Gouvernement kazakh met en œuvre un plan de réhabilitation pour la région de Semipalatinsk.

En outre, en 2006, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été signé à Semipalatinsk. Il s'agit d'un engagement juridiquement contraignant pris par le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, qui ont renoncé à fabriquer, acquérir, expérimenter ou posséder des armes nucléaires.

Aujourd'hui, le Kazakhstan poursuit ses efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et il a soumis à l'Agence internationale de l'énergie atomique une proposition visant à créer sur son territoire la Banque du combustible nucléaire, un dépôt de combustible nucléaire pour des projets de caractère civil.

Le 18 juin 2009, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a appelé l'ONU à faire du 29 août – date de la fermeture définitive du site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk – la «Journée internationale du renoncement à l'arme nucléaire».

Permettez-moi de terminer cette intervention en vous assurant que le Kazakhstan est toujours favorable à la tenue de négociations de fond sur les questions de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Kazakhstan de sa déclaration et je donne maintenant la parole au représentant du Chili, l'Ambassadeur Portales.

M. Portales (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, au nom de la délégation du Chili, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la responsabilité de la direction des travaux de la Conférence du désarmement, et de vous assurer de notre entière coopération au cours de votre mandat, en particulier dans la rédaction du rapport annuel que cette instance doit soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je saisis également cette occasion pour saluer les nouveaux Ambassadeurs de l'Allemagne, du Japon, du Bangladesh, des Pays-Bas et du Kazakhstan. Je souhaite aussi aux participants au Programme des Nations Unies sur le désarmement qui sont parmi nous aujourd'hui tout le succès possible alors qu'ils s'engagent sur cette voie importante et difficile de la paix et de la coopération.

Monsieur le Président, permettez-moi, par votre intermédiaire, de féliciter tous les membres de la plate-forme des six Présidents de l'année en cours, en particulier l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Idriss Jazaïry, qui a suscité le consensus nécessaire pour nous permettre d'adopter le programme de travail, le 29 mai dernier.

Je tiens également à saluer les efforts inlassables déployés à la présidence par M. Roberto García Moritán, Ambassadeur de l'Argentine, et par M^{me} Caroline Millar, Ambassadrice de l'Australie. Tous deux ont été d'excellents exemples de créativité, d'imagination, d'ouverture, de transparence et, surtout, la vertu incarnée de la persévérance.

Le Chili a des convictions fermes concernant le désarmement et la sécurité. Elles sont basées sur le principe général du caractère indivisible de la sécurité internationale et sur la nécessité de la primauté d'une sécurité collective sur les exigences individuelles des États. Comme nous l'avons affirmé dans d'autres instances, la sécurité nationale n'existe pas isolément et ne peut être invoquée pour compromettre ou menacer celle des autres. Nous sommes une nouvelle fois sur le point de conclure une session de la Conférence du désarmement, celle de 2009, et malgré l'adoption du programme de travail, il y a déjà trois mois, nous n'avons pas été en mesure d'atteindre le consensus nécessaire pour nous permettre de le mettre en œuvre. Cette situation est en soi une contradiction.

Nous avons très souvent entendu dire que la Conférence du désarmement était la seule instance multilatérale de négociation d'instruments de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements, mais, en fin de compte, cette instance unique n'a pas négocié depuis douze ans. Le Chili souhaiterait que la Conférence du désarmement travaille à l'objectif pour lequel elle a été créée. La notion de sécurité nationale est souvent, et à juste titre, invoquée dans nos débats. Mais quel meilleur moyen y a-t-il de préserver cette sécurité nationale que la mise en branle de cette instance de négociation qui, par la règle du consensus, garantit précisément cette sécurité?

Si nous dépouillons cette instance de toute crédibilité faute d'action, ne risquons-nous pas d'ouvrir une nouvelle ère marquée par des initiatives où la règle du consensus ne sera pas acceptée comme elle l'est ici?

Je vous invite à réfléchir sérieusement sur ce point.

Il est franchement honteux, si on pense aux besoins et aux difficultés multiples de la communauté internationale dans le domaine qui nous intéresse, que nous puissions nous permettre de conserver un corps de diplomates hautement qualifiés, un secrétariat technique de haut niveau et une équipe d'interprètes spécialisés pour les laisser dans un état aussi improductif.

Malgré tout, nous n'avons pas perdu notre optimisme ni nos ambitions. Nous devons redoubler nos efforts et mettre en œuvre le programme de travail dès que possible, au moins sur le plan procédural. Sinon, il sera vraiment absurde d'essayer d'expliquer cette situation dans notre rapport annuel.

La période de l'intersession qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2009, et que vous présiderez, Monsieur le Président, pourrait également offrir une bonne occasion d'examiner comment aborder les questions de fond sur le programme de travail que, pour des raisons de temps, nous ne serons pas en mesure de traiter de manière adéquate au cours de la session ordinaire. Nous pensons qu'il serait utile de considérer positivement une solution de substitution de ce type ou toute autre option que vous, Monsieur le Président, et aussi les membres de la Conférence jugerez appropriées. La délégation du Chili sera bien entendu toujours prête à coopérer.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Gartshore.

M. Gartshore (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de l'accession de l'Autriche à la présidence de la Conférence du désarmement, et tiens à souligner l'énorme travail individuel et collectif accompli par les six présidents de cette année. Comme ce fut le cas avec vos prédécesseurs, le Canada a pris l'engagement de travailler avec vous pour trouver une solution utile aux travaux de cette Conférence et aux intérêts de ses membres. Notre travail et nos intérêts collectifs seraient, selon le Canada, bien défendus par l'utilisation du document CD/1864 en tant que fondement de nos délibérations sur le document ultérieur qui a donné corps à notre programme de travail.

Affirmer que le programme de travail adopté, tel qu'il figure dans le document CD/1864, doit nous guider avec précision dans la mise en œuvre de cette décision consiste, pour le Canada, à affirmer qu'il croit que la Conférence doit s'en tenir au texte du document CD/1864, lui-même un texte de compromis adopté par consensus. De nombreux représentants auraient souhaité que le document CD/1864 renferme d'autres éléments, mais tous les membres de cette instance ont accepté le document le 29 mai, et il apparaît désormais comme notre document de référence collective. Rappelons-nous que le document CD/1864 a énoncé le travail que nous sommes convenus d'accomplir. Toutefois, le programme de travail ne décrit pas la façon dont beaucoup de progrès devront être réalisés, ni quel devra être l'équilibre dans les résultats sur les quatre questions centrales. Le document CD/1864 ne traitait pas de ces choses parce que les progrès et les résultats sur les différentes questions sont, par nature, imprévisibles. De même, dans notre décision concernant la mise en œuvre, nous devons veiller à ne pas nous laisser lier à des résultats spécifiques. Les résultats dépendent de chacun de nous. Comme nos progrès, nos résultats ne peuvent être déterminés à l'avance. Et l'«équilibre» entre les questions dépend d'où on se place et comment on aborde les questions.

En décidant d'adopter le document CD/1864, la Conférence a choisi de ne pas utiliser le mot «principe» n'importe où dans le texte, le programme de travail se référant uniquement au règlement intérieur de la Conférence. Les questions de «principe» et de leurs interprétations possibles peuvent être perçues différemment en fonction des nombreuses délégations qui siègent dans cette salle. Tous ces qualificatifs – les résultats, les progrès, l'équilibre ou les principes – ne sont d'aucune utilité à la Conférence lorsqu'ils se trouvent dans un document de mise en œuvre de la procédure. Le Canada a donc été très heureux d'appuyer le document CD/1870/Rev.1 en tant que document de mise en œuvre du programme de travail, parce qu'il n'assortit la conduite de nos travaux à aucune condition se rapportant à des mots ou à des interprétations variables. Néanmoins, dans un souci de flexibilité et de consensus, le Canada pourrait aussi soutenir les révisions ultérieures proposées par votre prédécesseur à la présidence.

En conclusion, le Canada exhorte instamment la Conférence à garder à l'esprit le texte que nous avons adopté, à savoir le document CD/1864, et à fonder nos efforts sur ce dernier pour mener à bien notre tâche. À notre avis, ceux qui ne peuvent pas accepter le document CD/1870/Rev.1 ni les projets ultérieurs distribués par la présidence remettent en question l'engagement vis-à-vis du programme de travail qu'ils ont eux-mêmes pris. Si nous ne pouvons pas aujourd'hui nous mettre d'accord pour mettre en œuvre le programme de travail, le rapport de la Conférence du désarmement à la Première Commission devra certainement entériner le fait que la Conférence du désarmement est incapable d'entreprendre un travail de fond, une conclusion à laquelle le monde ne tardera pas non plus à arriver. Il est encore temps, toutefois, de mettre en œuvre le document CD/1864 de façon effective, en particulier si nous décidons maintenant de limiter nos débats sur le rapport final de la Conférence à deux semaines seulement, au lieu de trois. Consacrons le temps limité qu'il reste à la Conférence du désarmement cette année à des travaux pratiques, plutôt que de laisser un moment de côté pour établir le rapport sur le maigre travail de fond que nous avons accompli jusqu'à présent.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Canada et je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Manfredi.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous assurer du soutien constant de notre délégation dans votre travail.

Mon pays est extrêmement déçu de voir la Conférence du désarmement à nouveau dans l'impasse. Nous déplorons cette situation dans les termes les plus vigoureux.

Il y a trois mois, par consensus, nous sommes tombés d'accord sur un programme de travail, grâce, aussi, aux efforts inlassables du Représentant permanent de l'Algérie, habilement soutenu par ses collègues de la plate-forme présidentielle. Le programme de travail était un document de fond. Depuis lors, nous marquons le pas, incapable de nous entendre sur des questions logistiques et domestiques mineures. En fait, je suis bien tenté d'utiliser une expression beaucoup plus forte.

À notre avis, ce n'est pas là une utilisation correcte de la règle du consensus, qui, nous en sommes tous d'accord, est la clef de voûte de la procédure de travail de la Conférence. Elle permet à chaque membre de se prévaloir d'un outil indispensable pour sauvegarder ses intérêts nationaux vitaux, mais ici, aujourd'hui, les enjeux n'ont rien à voir avec des intérêts nationaux vitaux.

Quand tout est dit et fait, et quels que soient les adjectifs que nous utilisons pour définir nos intérêts de sécurité nationale, quelle que soit la forme que nous utilisons dans les documents qui précisent le calendrier des réunions de la Conférence, les résultats de nos travaux ne seront déterminés que par les négociations de fond. Un traité satisfaisant sur l'interdiction des matières fissiles, par exemple, ne dépendra pas de la façon dont nous réglerons les questions de procédure qui n'ont cessé de nous distraire depuis la fin du mois de mai.

La situation à laquelle nous assistons est dégradante pour le prestige de la Conférence et, en fait, elle met en péril son existence même. Elle sape sa crédibilité auprès de la communauté des institutions multilatérales.

À l'instar de notre collègue chinois qui, il y a quelques mois, a partagé avec nous quelques pépites de la sagesse de son pays, je voudrais rappeler un proverbe en latin issu de ma ville natale: «De minimis non curat praetor». Nous sommes le juge et les bagatelles sont ces questions qui monopolisent notre attention depuis trois mois, nous empêchant d'accomplir le travail sérieux que nos capitales attendent légitimement de nous.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Italie et je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Chebibi.

M. Chebibi (Algérie): Merci Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les chaleureuses félicitations de l'Ambassadeur Idriss Jazaïry et de tous les membres de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre plein appui dans l'accomplissement de votre mission. Nous tenons également à rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadrice Caroline Millar, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour permettre le démarrage des travaux de la Conférence en application du programme de travail adopté en mai dernier.

Nous souhaitons également aux représentants des États membres qui viennent de prendre leurs fonctions au sein de la Conférence la bienvenue et un plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches. Monsieur le Président, au moment où la Conférence du désarmement poursuit ses consultations pour arrêter la meilleure manière d'aborder ses travaux de fond, je voudrais me référer au Traité de paix de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, qui vient d'entrer en vigueur à la suite du dépôt, le 15 juillet 2009, du vingt-huitième instrument de ratification.

L'Algérie figure parmi les premiers États membres de l'Union africaine à avoir ratifié ce Traité. Elle l'a signé le 11 avril 1996, ratifié le 23 décembre 1997 et déposé les instruments de ratification y afférents le 11 février 1998.

Nous nous réjouissons de ce développement heureux qui intervient treize ans après l'ouverture officielle de ce Traité à la signature.

Ce Traité, qui constitue une composante importante de l'architecture de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, bannit le développement, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires sur l'ensemble du continent africain et ses îles environnantes.

Avec la réalisation de cette étape importante, l'Afrique renforce de manière concrète le concept de zone exempte d'armes nucléaires et apporte une contribution significative au régime international du désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le continent africain traduit par là-même son engagement actif dans le combat mondial visant à préserver l'humanité du spectre de la guerre nucléaire et à parvenir à un monde libéré des armes de destruction massive.

Afin de garantir le respect de ces dispositions par les États non parties, trois protocoles sont annexés au Traité dont celui qui appelle les États dotés d'armes nucléaires à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires à l'encontre des parties au Traité et contre tout territoire situé à l'intérieur de la zone.

Nous saisissons cette occasion pour appeler les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces trois protocoles. Nous encourageons également les autres pays africains signataires à ratifier le traité.

L'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires, outre qu'il renforce le régime de non-prolifération nucléaire, consolide la paix et la sécurité dans les régions couvertes et permet aux États concernés de consacrer toutes leurs ressources aux priorités du développement économique et social.

Il est important de relever qu'avec l'entrée en vigueur de la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique c'est désormais l'ensemble de l'hémisphère Sud qui est exempt d'armes nucléaires.

L'Algérie nourrit l'espoir qu'une zone exempte d'armes nucléaires pourra également voir le jour dans la région du Moyen-Orient. La situation d'urgence dans cette région exige que nous nous employions activement dans ce sens, tant les risques de conflagration sont grands.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa contribution, et je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Loshchinin.

M. Loshchinin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, la délégation russe vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence. Vous passez dans le milieu diplomatique pour être un politicien avisé et un diplomate hors pair en matière de diplomatie multilatérale et au sein des Nations Unies en général. Le succès vous a toujours accompagné, et nous espérons que, cette fois-ci aussi, votre mandat de président sera un succès. Vous pouvez compter sur notre appui et notre assistance indéfectibles dans tous vos efforts.

Nous avons exposé notre position concernant la situation actuelle de la Conférence il y a plusieurs jours, et je tiens à souligner une fois encore que nous sommes favorables à un démarrage rapide des travaux de fond à la Conférence sur la base du programme de travail qui a été approuvé.

À présent, permettez-moi de vous informer concernant une autre question. Le 17 août, la délégation russe, conjointement avec la délégation chinoise, a présenté pour publication en tant que document officielle à la Conférence un document d'information intitulé «Questions et commentaires principaux sur le projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et réponses à ces questions et commentaires».

Pour préparer le document, nous nous sommes appuyés sur les déclarations faites par les délégations lors des discussions thématiques officielles à la Conférence, lors de la réunion à composition non limitée des membres de la Conférence que la Russie et la Chine ont organisée en août de l'année dernière, et aussi lors des conférences internationales sur la sécurité dans l'espace traditionnellement organisées par l'UNIDIR. Ont également été prises en compte les propositions spécifiques qui nous avaient été transmises par un certain nombre de délégations par écrit. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont activement participé à l'examen et à l'analyse du projet de traité russo-chinois. Nous espérons pouvoir continuer ce travail commun en vue de poursuivre l'examen de fond de ce projet de traité, en prenant en compte le document que je viens de mentionner.

La délégation russe a également soumis pour publication officielle à la Conférence des «propositions actualisées par la Fédération de Russie concernant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur "La transparence et les mesures de confiance dans les activités spatiales", établi en application de la résolution 63/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies». Ces propositions ont été envoyées relativement tôt au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à cette résolution, dont beaucoup de pays, outre la Russie et la Chine, se sont portés coauteurs. Nous appelons toutes les délégations à étudier à nouveau attentivement la présente résolution et à envoyer leurs propositions sur la question des mesures de confiance au Secrétaire général avant le début de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous croyons que ces deux nouveaux documents de la Conférence du désarmement, une fois qu'ils auront été publiés, fourniront une bonne base pour le groupe de travail sur le point 3 de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace, lorsqu'il commencera ses activités. Les documents que j'ai mentionnés sont disponibles en anglais et peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Conférence, dans cette salle.

En conclusion, nous voudrions saluer chaleureusement le nouveau Représentant permanent du Kazakhstan, l'Ambassadeur Muktar Tileuberdi, et signaler que nous sommes prêts à coopérer avec la délégation de ce pays.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de ses paroles très aimables.

Cela m'amène au terme de la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant de la France.

M. Danon (France): Merci Monsieur le Président. Juste très brièvement, d'abord pour vous féliciter bien sûr de votre accession à la présidence et remercier Caroline Millar pour l'extraordinaire travail qu'elle a fait le mois écoulé, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants à la Conférence et dire à tous combien la France bien entendu est disponible pour continuer à travailler et à progresser dans le cadre de cette enceinte. Je voulais juste m'associer à des points très précis des intéressantes interventions de ce matin. D'abord m'associer à l'intervention italienne pour dire combien je partage avec mon collègue italien les déceptions devant ce qui se passe aujourd'hui dans le cadre de la Conférence. Je dois dire que, grâce à l'habileté de l'Ambassadeur d'Algérie, nous avons ici l'espoir de pouvoir commencer le travail et je n'hésite pas à dire qu'un autre pays a tué cet espoir de pouvoir travailler sur le fond en cette année 2009 et ceci est particulièrement décevant. J'espère qu'il n'en sera pas de même l'année prochaine. Je voudrais m'associer à ce qu'a dit le Chili sur le risque de négociation à l'extérieur. Nous savons que dans d'autres enceintes il y a eu des dérives de ce genre. Nous essayerons pour notre part de lutter contre cela, mais le risque existe absolument car, au-delà de l'événement que constitue le document CD/1864, ce qui est important c'est l'événement politique qu'il y avait derrière.

En réalité, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, les cinq pays qui ont à eux seuls 98 % des armes nucléaires dans le monde étaient prêts à mettre en place une négociation sur un traité vérifiable relatif aux matières fissiles. Là était l'événement politique qui sous-entendait la possibilité de démarrer le groupe de travail n° 1 et derrière cela d'avoir l'équilibre du programme de travail publié sous la cote CD/1864. Or, il est bien évident que cette dimension politique devra se traduire par quelque chose. On ne peut pas aujourd'hui, sous la pression du monde pour changer les choses dans le domaine du désarmement, penser que si les cinq sont prêts à établir un traité vérifiable sur les matières fissiles, il ne va rien se passer. On verra sous quelle forme, comment, etc. C'est trop tôt aujourd'hui pour l'aborder mais le risque existe. Cela étant, du côté français nous ferons tout pour que tout reste dans la Conférence du désarmement. Encore faut-il qu'elle puisse effectivement démarrer son travail. Je vais m'associer à ce qu'a dit notre collègue canadien que j'ai trouvé tout à fait intéressant sur le fait que les documents formels avaient réussi à éviter un certain nombre de choses un peu fumeuses sur les grands principes et sur cette espèce de faux droit international et ce faux équilibre qu'on essaie parfois de nous faire entériner. Si cela avait été le prix à payer pour démarrer le travail, nous l'aurions payé. Mais si c'est pour ne rien faire, alors il n'est pas question que la Conférence du désarmement se dévalorise avec ce genre de faux semblants et je voudrais dire à mon collègue algérien combien nous sommes satisfaits de la mise en œuvre du Traité de Pelindaba que nous avons toujours soutenu. Nous avons fait ce qu'il fallait en ce sens. Nous sommes très profondément satisfaits de la mise en œuvre de ce traité et je voudrais en profiter pour dire encore combien nous ne pouvons que féliciter l'Ambassadeur Jazaïry pour l'extraordinaire travail qu'il a fait en nous amenant jusqu'aux documents CD/1863 et CD/1864. Enfin, avec mon collègue, l'Ambassadeur de Russie, je ne puis que dire combien nous allons regarder avec la plus grande attention les nouveaux documents présentés par la Chine et la Russie et combien la question spatiale est considérée pour nous comme primordiale dans les semaines et les mois qui viennent, en dehors des sujets nucléaires. Voilà ce que je souhaitais dire très rapidement, Monsieur le Président, en vous souhaitant bon courage pour les épreuves difficiles qui vous attendent d'ici à la fin de votre mandat.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur de la France de son intervention. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole?

(Le Président poursuit en anglais.)

Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. Avant de conclure, permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois de votre coopération et de vous dire que j'ai hâte de travailler avec chacun d'entre vous dans les heures et les jours qui viennent.

La séance est levée à 11 heures.